



Douane & Profession

le bulletin d'information du syndicat UNSA Douanes
Mars 2021

 Numéro
170

Spécial Agent de de la Surveillance

L'évolution du métier : de garde-barrière à Frontex



L'Union des Douaniers en Tenue nous propose de nous arrêter un instant pour observer les évolutions du métier de douanier. « Qui sommes-nous, d'où venons-nous, qui devenons-nous ? » nous questionnent-ils.

Engagés dans un rythme effréné de réformes, il est effectivement intéressant de se remémorer l'histoire du douanier afin de juger opportunes, ou non, les orientations voulues par nos dirigeants pour la branche Surveillance.

D'où venons-nous ?

Les douaniers en uniforme, héritiers d'une longue tradition au service de la Nation, ont vu leurs missions évoluer largement : de défenseurs armés de la frontière à percepteurs de taxes, en passant par des missions militaires de haut vol pendant les guerres où fut engagée la France.

Aujourd'hui encore, la douane se trouve à la croisée des chemins concernant son avenir. Pourtant, les décideurs semblent garder jalousement le secret des destinées décidées pour cette administration jadis incontournable.

La Surveillance a muté progressivement vers un rôle de lutte contre la grande criminalité internationale organisée, rôle réaffirmé par les Lois de finances depuis des années.

A travers la mise en avant par l'administration, dans la présentation des résultats annuels des saisies de stupéfiants ou d'armes réalisées, la montée en charge de la mission anti-terroriste ou encore l'action commune via l'OFAST des acteurs de la sécurité publique dans la lutte contre les stupéfiants, l'orientation semble claire.

Cela est dans la droite ligne du Code de sécurité intérieure, article L112-1 qui dispose que « **constituent des orientations permanentes de la politique de sécurité publique : 2° Le renforcement de la coopération entre la police, la gendarmerie et la douane dans leur action en faveur de la sécurité** »

UNSA Douanes : le syndicat 100% douanier !

Qui sommes-nous ?

La douane est devenue une administration de sécurité publique, comme cela est affirmé par le code de la sécurité intérieure. Cette mission est d'ailleurs partagée pour partie par les deux branches d'activité, puisque les contrôles en matière de LCF débouchent sur les mêmes types de saisies. Ce qui change par contre, c'est le lieu d'intervention des équipes.

Contrairement aux négations courroucées de la Direction Générale, pour refuser aux agents des douanes le bénéfice des avantages des autres corps en service actif, les agents de la Surveillance sont bien amenés à intervenir dans des conditions semblables à d'autres forces de l'ordre.

Jusqu'à aujourd'hui, la douane était également une administration fiscale, sans contestation possible. Là encore, une mission partagée entre les deux branches d'activité. Mais, **avec le transfert initié de la Fiscalité douanière vers la DGFIP, elle perdra quasi entièrement ce qui fait sa substantifique moelle d'administration fiscale.**

D'ailleurs, ce n'est peut-être pas un hasard si la sinistrose semble gagner également les 2% de hauts cadres supérieurs, et que la Direction générale semble disposer à les caresser dans le sens du poil pour obtenir leur approbation dans les réformes à venir.

En effet, il sera difficile d'amener le navire DGDDI à bon port quand les voies d'eaux deviennent torrents et que les dirigeants, chargés de mettre les agents au travail, n'y croient plus beaucoup non plus.

Pour l'agent en uniforme, actuellement, que reste-t-il de purement fiscal ? Jusqu'il y a peu, **nous pouvions nous targuer du pouvoir de transaction**. Nous ne sommes désormais plus les seuls à pouvoir transiger, l'antépénultième Directrice Générale ayant abandonné ce droit spécifique au profit des agents du ministère de l'Intérieur.

Les missions d'immigration et de contrôle des personnes via le Fichiers des Personnes Recherchées, s'intéressant par essence uniquement à la personne, prennent chaque année une ampleur plus importante. Une situation finalement très paradoxale pour une administration qui, des mots même de la Direction Générale, se veut être **la « la police des marchandises »**.

Une chose est sûre, tout le monde semble vouloir la peau de la douane sous sa forme actuelle, à commencer par la cour des comptes et la commission des finances du Sénat et de l'Assemblée Nationale. **On ne trouve pas grand monde chez les politiques et dans la « Haute Administration » pour défendre les valeureux douaniers**, pas même les administrateurs de la DG qui semblent bien peu combatifs lors des auditions devant la représentation nationale.

Qui devenons-nous ?

Il faut probablement aller farfouiller dans les bribes d'information lâchées aux organisations syndicales par la Directrice Générale. A travers les documents de travail fournis lors du Groupe de Travail du 20 octobre 2020, nous pouvons apercevoir en effet ce qui semble prévu coté évolutions des missions.

En résumé, les missions ont vocation à être « *recentrées* » (comprendre : encore des pertes de missions !), avec « *le transfert progressif d'ici 2024 de la majeure partie de la mission fiscale vers la DGFIP* », pour se concentrer sur des priorités affichées, relatives à la « *mission de protection* ».

Concrètement pour la Surveillance : la mission FRONTEx va s'accroître. La douane doit « *participer à la constitution de ce corps armé* » qui jusqu'à maintenant ne faisait que la surveillance des flux de personnes. Celle-ci va s'élargir aux flux de marchandises illicites aux frontières extérieures de l'Union. La DGDDI deviendrait une administration complètement soumise aux consignes de l'agence européenne pour toute les questions liées aux frontières de l'Union européenne.

Mais ça, c'est la théorie. **En pratique, les agents OP/CO peuvent expliquer le dumping douanier auquel se livre les pays membres de l'UE :** c'est à celui qui offrira une procédure de dédouanement avec le moins de contrôles possible afin de capter au maximum la gestion des flux. Ainsi, l'aspect protection du consommateur est vite balayé par des raisonnements purement économiques.

Les brigades semblent, pour la Directrice Générale, avoir vocation à prendre une part plus importante dans la mission d'immigration, qu'elle souhaite « *articuler avec la mission de surveillance douanière du territoire* ». **Chers collègues, vous reprendrez bien une petite rasade de missions immigration ?**

Des mots même de la DG, la mission immigration va désormais être « *affichée et assumée par la douane* ». Est-ce à dire que jusqu'à maintenant la DG trouvait cette mission un peu honteuse ?

Des outils existants ou nouveaux sont censés venir à l'appui de cette grande revue de l'identité de la Surveillance :

AG-NET, qui n'en finit pas d'être en phase de test finale, laissant légitimement craindre un énième fiasco de la DG concernant les moyens de communication ;

Des tablettes pour rédiger des PV, chose qui actuellement constitue à peu près de la science-fiction vu l'état de nos moyens dans le domaine. Dans le même temps, les médias réalisent des reportages sur des unités de police municipale équipées de terminaux numériques nomades et connectés, qui leur permettent d'automatiser la rédaction de leur procédures...

De nouveaux équipements d'uniforme adaptés aux contraintes subies par les agents qu'on nous promet dans un délai de 6 mois : cela fait deux ans qu'on nous promet ce délai, mais l'espoir fait vivre !

Alors, au final, quelle serait la solution ?

Ce qu'on semble percevoir, c'est que **le douanier est devenu sans conteste un agent de la sécurité intérieure** comme un autre, au vu de ses missions de sécurité publique : contrôle des personnes, lutte contre la grande criminalité internationale, lutte contre les terrorismes, disparition à vitesse exponentielle des attachés à la protection des intérêts fiscaux, etc.

Le douanier de la Surveillance est finalement devenu au fil du temps un acteur de la sécurité publique ultra spécialisé, technicien reconnu par ses pairs dans la lutte contre les plus grands trafics, craint légitimement par la grande délinquance qui sait sa pugnacité, sa réactivité et sa rusticité face à leurs tactiques.

Les agents de terrain de la Surveillance ont su s'adapter, mais l'administration semble, quant à elle, être restée dans des dogmes d'une « douane à papa » héritée des trente glorieuses, où madame Michu venait dédouaner son chat au poste frontière et où papi Gerard se faisait gauler avec ses 6 bouteilles de pastis pour l'amicale bouliste de Palavas les Flots. Des risques bien plus mesurés, une délinquance organisée moins nombreuse et nettement moins structurée.

La révolution culturelle est déjà faite dans les brigades, **c'est donc maintenant aux administrateurs de prendre le train en marche**. Non, l'uniforme n'est pas un déguisement et l'arme n'est pas un folklore.

Soit on évolue, on s'adapte à l'environnement qui entre dans le 5.0, soit on disparaît !

Mesdames et Messieurs de la Direction générale, c'est à vous de vous adapter en urgence, de défendre notre utilité d'intérêt public et de promouvoir notre action pour garantir nos moyens d'intervention, car l'avenir de la Maison Douane se joue maintenant !

Adhérez en ligne : [ici](#) // UNSA Douanes – 2021 : **Barème de cotisations à taux plein**

Grades ou situation	Montant annuel	Montant annuel réel*
Primo adhérent	25 €	8 €
Contractuels	29 €	10 €
Agent de Constatation	68 €	22 €
Agent de constatation Principal 2° classe	81 €	27 €
Agent de Constatation Principal 1° classe	89 €	29 €
Contrôleur 2° classe	93 €	31 €
Contrôleur 1° classe	99 €	33 €
Contrôleur Principal	105 €	35 €
Inspecteur	122 €	40 €
Inspecteur Régional de 3° classe	136 €	45 €
Inspecteur Régional de 2° classe	141 €	47 €
Inspecteur Régional de 1° classe	146 €	48 €
Inspecteur Principal 2°/1° classe	154 €	51 €
DSD2 / CSC2 - DSD1 / CSC1	164 €	54 €
DPSD / Administrateur / Administrateur civil - supérieur - HC	187 €	62 €
Administrateur Général	232 €	77 €
Retraité	40 €	13 €

* Après crédit d'impôt.

UNSA Douanes : le syndicat 100% douanier !